

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 6 JUIN 2018**

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Delphine LABAT GAL, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN.

Absents : Laetitia GUIRONNET - Blandine MARQUIS procuration à Anne MARQUIS.

Secrétaire de séance : Hervé MEDINA

Ouverture de la séance à 20 h

## **ORDRE DU JOUR :**

### **CHOIX DE LA DATE DE LA FÊTE VOTIVE DE 2019**

Suite à un différend en 2016 avec le Syndicat National des Forains, la fête votive de 2017 a été supprimée.

Une discussion a été entamée avec le Syndicat des Forains pour organiser la fête de 2018. Les échanges ont été houleux et les forains ont refusé la proposition de la mairie de faire une fête en juin et une fête en octobre. Monsieur le Maire a pris un arrêté le 14 mai 2018 pour fixer la date de la fête votive en octobre 2018 à la place de la fête de juin.

Les forains ont exprimé leur mécontentement et ont tenté de faire pression sur la mairie, la sous-préfecture et menacé d'occuper le domaine public à l'ancienne date de la fête de juin. Monsieur le Maire a eu une réunion avec Madame le Sous-Préfet le 1<sup>er</sup> juin 2018 en présence du syndicat des forains.

Le Maire étant en droit de choisir la date de la fête, il ne reviendra pas sur la date fixée pour 2018.

Afin d'apaiser les esprits et de régler le problème définitivement, Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret pour choisir entre 3 possibilités pour 2019 :

- fête votive le 2<sup>ème</sup> week-end de juin
- fête votive le 2<sup>ème</sup> week-end d'octobre
- deux fêtes votives par an en juin et octobre aux dates citées ci-dessus

Monsieur le Maire indique avant le vote qu'il est favorable aux 2 fêtes. Les élus s'expriment et débattent sur les circonstances qui ont amené à ce vote et sur la possibilité d'organiser 2 fêtes votives en 2019.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du vote : Fête en juin et octobre : 14 voix – Fête en juin : 1 voix – 2 Abstentions

En 2019, il sera donc organisé une fête en juin et une fête en octobre.

La séance est levée à 20h30.